
Décembre 2024

Bilan et évolution de l'alternance dans l'interindustrie

Synthèse

Dans le cadre de ses missions, OPCO 2i finance l'apprentissage et la professionnalisation des entreprises de l'industrie, et collecte à ce titre de nombreuses données nécessaires au pilotage de son activité. À partir de l'exploitation de ces données et du croisement avec d'autres informations issues de ses travaux, l'Observatoire Compétences Industries apporte un **éclairage de nature décisionnelle sur les pratiques de l'alternance** : profil des alternants, caractéristiques des entreprises d'accueil, certifications visées, CFA et organismes de formation mobilisés, insertion des alternants.

Cette étude analyse les **pratiques de l'alternance** sur la base d'indicateurs communs à l'échelle de l'interindustrie et de chacune des 29 branches professionnelles du périmètre d'OPCO 2i. Ces indicateurs répondent à des interrogations réparties entre plusieurs thématiques en distinguant à chaque fois les contrats d'apprentissage et de professionnalisation :

- ➔ Qui sont les **alternants** dans l'industrie ?
- ➔ Quelles sont les caractéristiques des **entreprises de l'industrie** qui ont recours à l'alternance ?
- ➔ Qui sont les **CFA et organismes de formation** mobilisés ?
- ➔ Quelles sont les **certifications** et les qualifications visées ?
- ➔ Pour quels **résultats** ?

Cette synthèse s'attache à présenter les principaux éléments de réponse à chacune de ces questions.

Les effectifs en alternance dans l'interindustrie

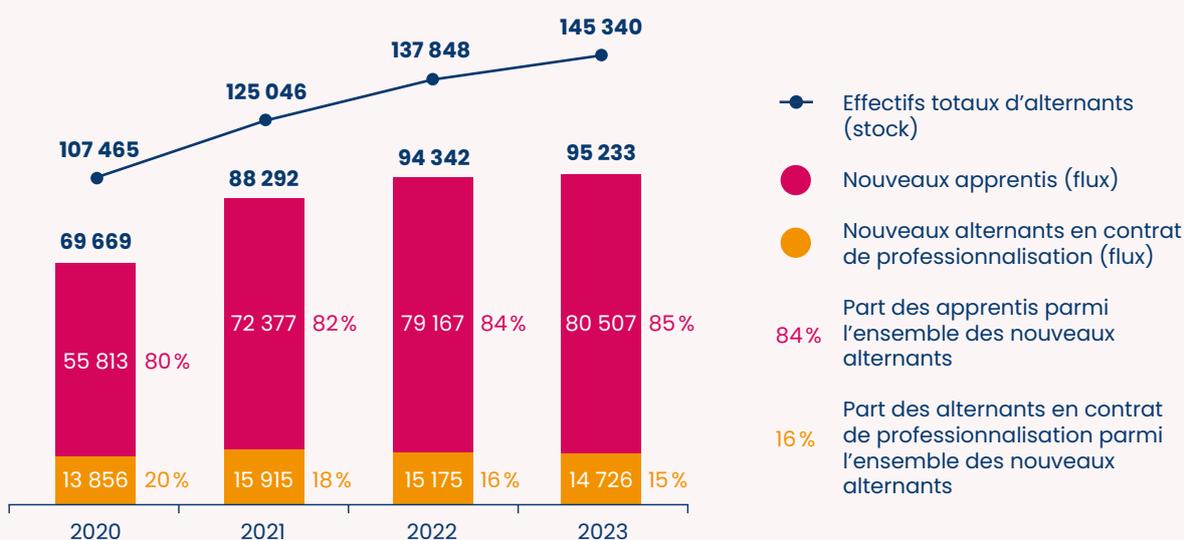
>> Une croissance conséquente portée par l'apprentissage

145 000 alternants travaillaient dans l'interindustrie en 2023. Entre 2020 et 2023, l'alternance s'est développée au sein de l'industrie. Ainsi les effectifs totaux d'alternants ont augmenté de +35% et **le nombre de nouveaux alternants enregistrés chaque année a augmenté de 37%** sur cette période. Cette croissance, soulignant un effort de formation dans l'industrie, reste cependant moindre que celle observée tous secteurs confondus (contre +49% et +50% tous secteurs confondus, source : DARES, 2023). L'apprentissage porte cette croissance (+44%, contre +6% en contrat de professionnalisation).

>> Sur la période récente, une dynamique qui ralentit

Alors que le nombre de nouveaux alternants a augmenté de +27% entre 2020 et 2021, Cette croissance est de +1% entre 2022 et 2023. La loi « Avenir professionnel » (2018) et les aides exceptionnelles des années suivantes ont en effet donné une impulsion forte dont le rythme ne peut se maintenir sur la durée.

Évolution des effectifs totaux d'alternants et du nombre de nouveaux alternants dans l'interindustrie entre 2020 et 2023



Source : OPCO 2i, traitement KYU

>> Une dynamique qui reste vivace dans certaines branches

Si l'évolution du nombre de nouveaux alternants sur la dernière année est modeste (+1%), elle est bien plus marquée dans trois branches : Panneaux à base de bois (+21%), Industries céramiques (+18%) et Couture parisienne (+16%). Dans d'autres branches qui ont connu une forte croissance ces dernières années, on constate un très net ralentissement (dans les branches Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie ou Habillement par exemple) voire une baisse sur la dernière année (dans la branche Maroquinerie). **Sur la période 2020-2023, l'ensemble des branches a connu une croissance du nombre de nouveaux alternants enregistré chaque année, allant de +6% pour la branche Industries pétrolières à +142% pour la branche Couture parisienne.**

>> Des dynamiques très hétérogènes en contrat de professionnalisation

À quelques exceptions près, la dynamique de l'apprentissage est très proche de celle tous dispositifs confondus (qu'elle porte). En contrat de professionnalisation, la baisse globale (63% sur la dernière année) cache d'importantes disparités entre les branches Industries (+81%), Habillement (+31%) et Carrières et matériaux (+14%) et les autres.

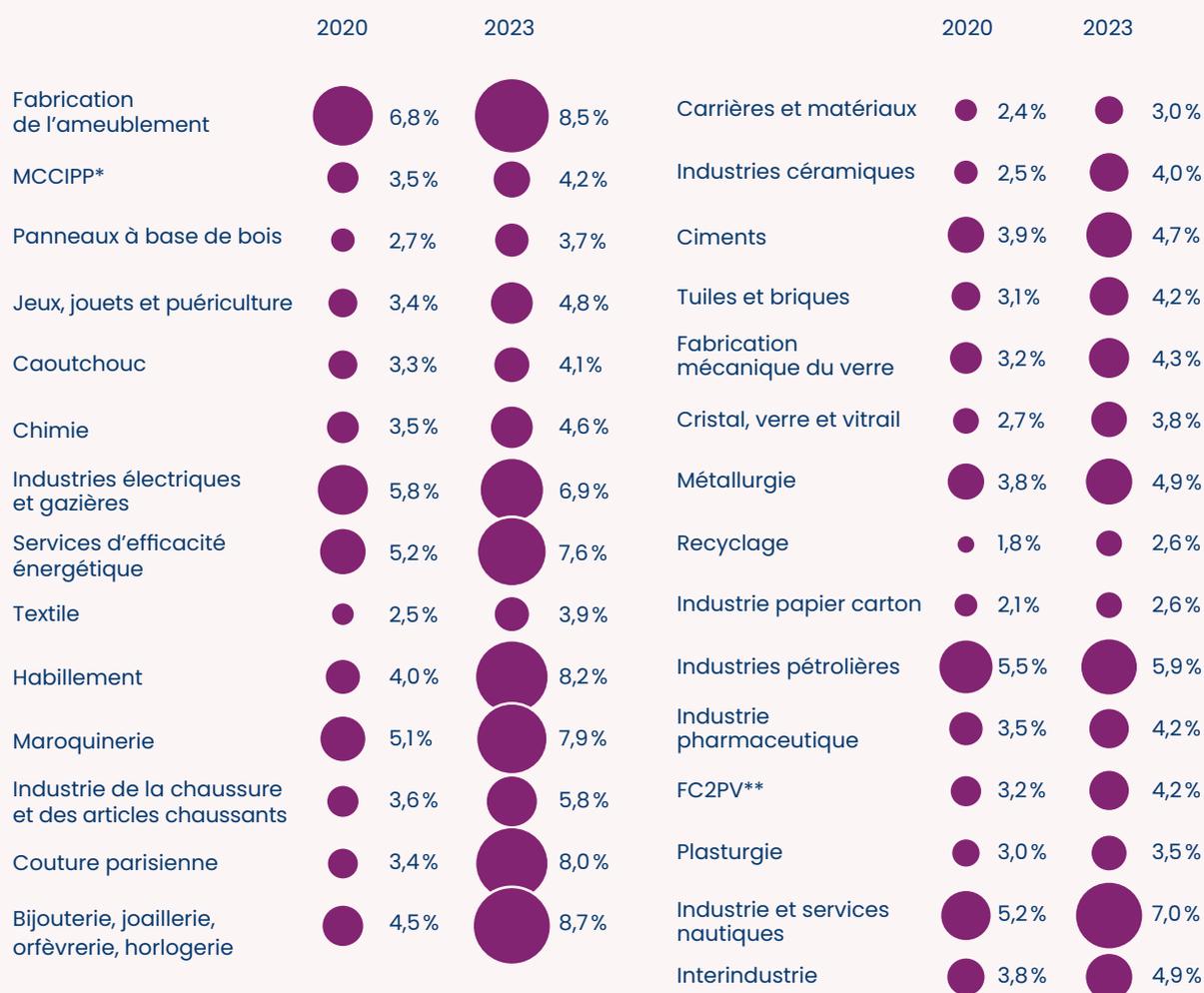
>> Des alternants qui représentent de 3 à 9% des effectifs des branches

Les effectifs totaux d'alternants représentent de 2,6% (Industrie papier carton ; Recyclage) à 9% des effectifs salariés, en fonction des branches.

Fabrication de l'ameublement (8,5%), Habillement (8,2%), Couture parisienne (8%) et Maroquinerie (7,9%).

Les branches dans lesquelles les effectifs totaux d'alternants représentent la plus forte part de l'emploi salarié sont les branches Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie (8,7%),

Part de l'effectif total d'alternants sur l'emploi salarié de la branche par an



*MCCIPP : Menuiseries, charpentes et construction industrialisées et portes planes

**FC2PV : Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire

Source : OPCO 2i, traitement KYU

>> Un poids de l'alternance qui augmente

Le poids des effectifs d'alternants dans l'emploi salarié a augmenté de +1,1 point entre 2020 et 2023 dans l'interindustrie. Cette croissance est particulièrement marquée dans les branches Couture parisienne (+4,6 points entre 2020 et 2023),

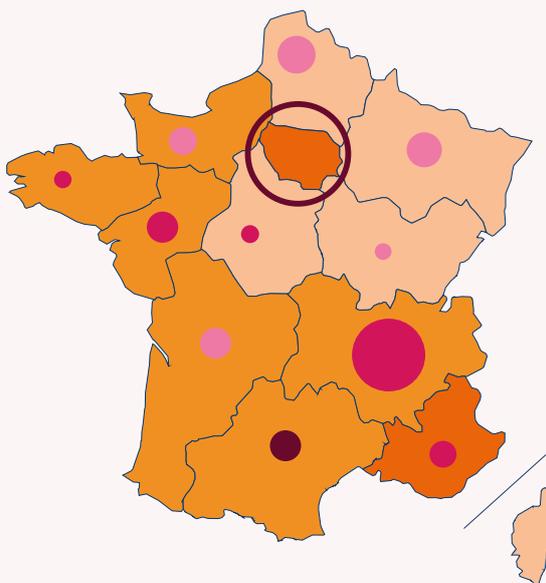
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie (+4,2 points), Habillement (+4,2 points), Maroquinerie (+2,8 points) et Industrie et services nautiques (+2,8 points).

>> Une dynamique et un poids de l'alternance forts en Occitanie et Île-de-France

La répartition régionale des effectifs totaux d'alternants reste stable par rapport à l'année dernière, avec 40 % d'alternants dans les régions Île-de-France (24 %) et AURA (16 %). Sur la dernière année, les croissances les plus élevées se trouvent en Occitanie (+12 % ; +60 % depuis 2020) et en Île-de-France (+10 % ; +38 %).

Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces deux régions se distinguent par ailleurs par un poids de l'alternance supérieur à la moyenne nationale (respectivement 5,3 et 5,7 % de l'emploi salarié, 5 % en moyenne).

Répartition et évolution des effectifs totaux d'alternants par région dans l'interindustrie, et de la part des contrats d'alternance dans l'emploi salarié



Évolution des effectifs totaux en alternance entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023

- Entre -10 et 0 %
- Entre 1 % et +4 %
- +5 à +9 %
- +10 % et plus

Part de l'alternance dans l'emploi salarié interindustriel régional

- Inférieure de 0,5 point ou plus à la moyenne nationale
- Similaire à la moyenne nationale
- Supérieure de 0,5 point ou plus à la moyenne nationale

Source : OPCO 2i, traitement KYU, Observatoire Compétences Industries d'après INSEE et URSSAF

Le profil des nouveaux alternants dans l'interindustrie

Si les femmes restent minoritaires parmi les nouveaux alternants, leur part augmente (39 % ; +4 points en 3 ans). Dans les branches Services d'efficacité énergétique et Industries pétrolières, les alternantes représentent 10 % des femmes salariées, alors que les alternants hommes ne représentent « que » 7 % et 4 % (respectivement) de l'emploi masculin : l'alternance peut être vue comme vecteur de féminisation dans la branche.

L'âge moyen des nouveaux alternants est resté constant sur la période (22,9 ans contre 22,7 en 2020), mais a fortement augmenté sur les contrats de professionnalisation (30,4 ans contre 27,7 en 2020). Il varie d'une branche professionnelle à l'autre, en fonction du recours aux contrats de professionnalisation et à l'alternance dans le supérieur.

La part des personnes en situation de handicap a augmenté parmi les nouveaux alternants dans l'interindustrie puisqu'elle est passée de 1,1 % à 1,5 % en 2023, au niveau de la moyenne tous secteurs confondus.

 **39 %**

des nouveaux alternants de l'interindustrie sont des femmes

23 ans

de moyenne d'âge des nouveaux alternants de l'interindustrie

Le recours à l'alternance des entreprises de l'interindustrie

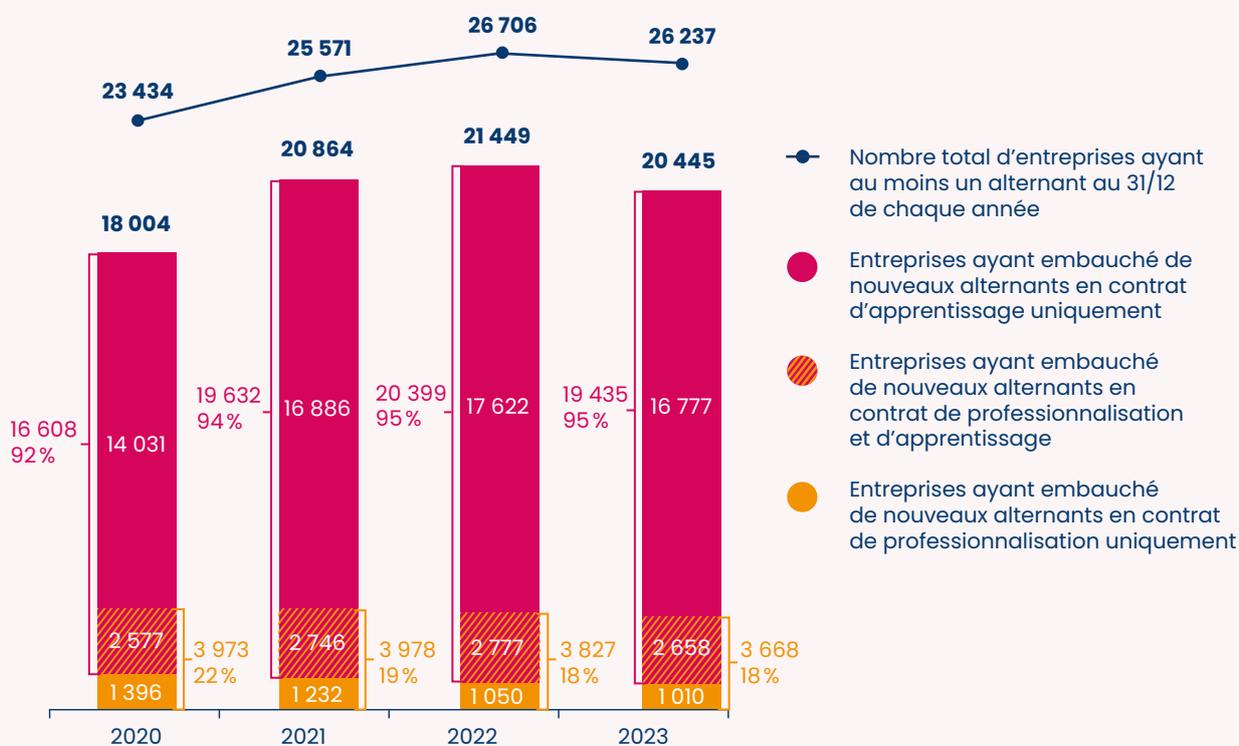
>> Une augmentation du recours à l'alternance, malgré un léger recul récent

Un peu plus de 26 000 entreprises avaient au moins un alternant au sein de leurs effectifs en 2023 dont plus de 20 000 qui en ont un recruté au moins un durant l'année.

En 2023, 29% des entreprises de l'interindustrie avaient au moins un alternant. 23% avaient recruté au moins un nouvel alternant sur l'année.

Entre 2020 et 2023, le nombre total d'entreprises ayant embauché de nouveaux alternants dans l'interindustrie a augmenté de +14%. On constate cependant une légère contraction entre 2022 et 2023 (-5%).

Évolution du nombre d'entreprises ayant recours à l'alternance dans l'interindustrie entre 2020 et 2023



Source : OPCO 2i, traitement KYU

>> Un recours à l'alternance assez concentré dans les « plus de 250 salariés », mais un poids de l'alternance plus prégnant dans les « moins de 10 »

55% des nouveaux alternants de l'interindustrie travaillent dans des entreprises comptant 250 salariés ou plus, ce qui s'explique par une concentration de l'emploi dans des ETI et grandes entreprises dans l'industrie par rapport aux autres secteurs.

Si le recours à l'alternance est bien plus fréquent dans les entreprises de 250 salariés et plus (95% ont recours à l'alternance) que parmi les TPE de moins de 10 salariés (19% ont recours à l'alternance), le poids des alternants dans leurs effectifs est inversement proportionnel : ils représentent 8% des salariés des TPE, contre 5% dans les « 250 et plus ».

Les certifications visées par les alternants de l'interindustrie

>> Les certifications de niveaux 6 et 7 majoritaires et croissantes

Par rapport à l'ensemble des secteurs, **les nouveaux alternants de l'interindustrie visent bien plus souvent des certifications du supérieur**, notamment de niveau 7 (38% des nouveaux alternants). Le niveau 6 est en croissance (+3 points en 3 ans), au

détriment du niveau 5 (-5 points). Par hypothèse, cette bascule peut être liée au passage des DUT (niveau 5) en BUT (niveau 6). Il peut également s'agir d'une traduction de la hausse des attendus sur des postes de techniciens très qualifiés.

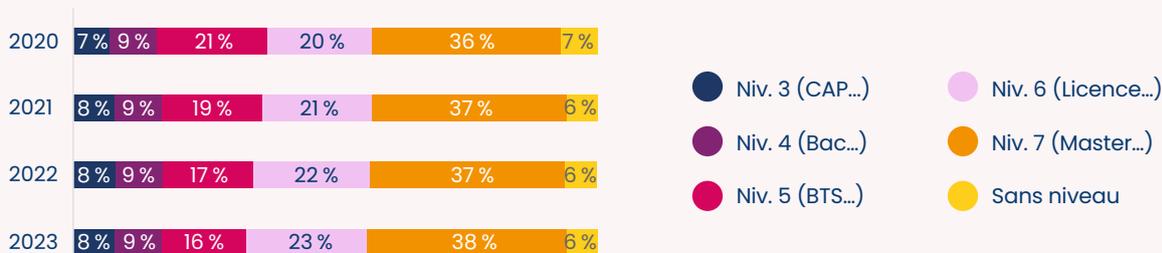
>> Des divergences dans les principaux niveaux visés dans les branches

Les niveaux visés sont variés selon les branches. Dans certaines, plus de 90% des nouveaux alternants visent des certifications du supérieur : Tuiles et briques, Industrie pharmaceutique, FC2PV*, Couture parisienne. À l'inverse, d'autres branches mobilisent davantage l'alternance sur les premiers niveaux de qualification : de la Fabrication de l'ameublement (64% sur

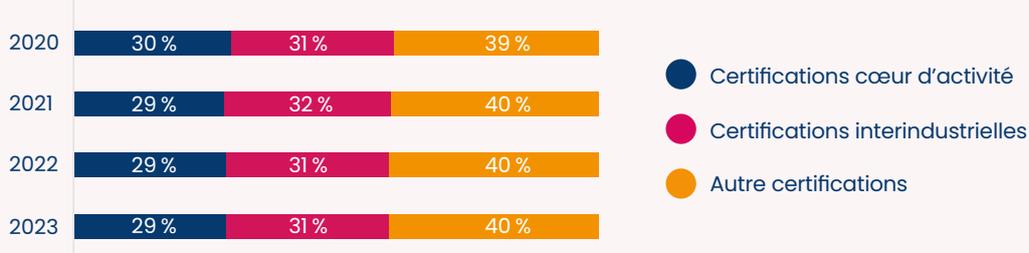
des certifications des niveaux 3 et 4), MCCIPP** (46%), Industrie et services nautiques (40%) et Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie (40%).

Les branches Maroquinerie, Industries pétrolières et Habillement mobilisent de manière conséquente l'alternance sur des formations sans niveau de qualification.

Répartition des nouveaux alternants selon le niveau de certification visé entre 2020 et 2023



Répartition des nouveaux alternants selon la catégorie de certification visée entre 2020 et 2023



Source : OPCO 2i, traitement KYU

>> Une pratique de l'alternance tournée vers le cœur d'activité et l'interindustriel

Cette étude a permis d'actualiser la catégorisation des certifications en fonction de leurs enjeux et de leur positionnement pour chaque branche. Il ressort que 60% des nouveaux alternants visent une certification considérée comme cœur d'activité ou interindustrielle.

Les branches Fabrication de l'ameublement et Services d'efficacité énergétique se distinguent par une forte part de nouveaux alternants visant des certifications cœur d'activité (respectivement 71% et 62%). D'autres branches mobilisent majoritairement l'alternance sur des certifications interindustrielles : Tuiles et briques (51%), Plasturgie (45%), Ciments (44%) et Métallurgie (41%).

>> Principaux diplômés visés : des BTS qui ressortent fortement

Le diplôme le plus visé est le BTS « Maintenance des systèmes », visé par près de 2 240 nouveaux alternants dans 26 branches sur 28.

Le BTS « Gestion de la PME » est le seul à être visé dans 27 des 28 branches de l'interindustrie.

*MCCIPP : Menuiseries, charpentes et construction industrialisées et portes planes

**FC2PV : Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire

Les organismes de formations mobilisés pour l'alternance

>> Un nombre d'organismes de formation et CFA qui continue de croître

Le nombre d'organismes de formation et CFA mobilisés est passé de 1 839 à 2 120 en 3 ans, soit une hausse de 15%. Cette croissance est largement portée par les CFA (+25%), alors que

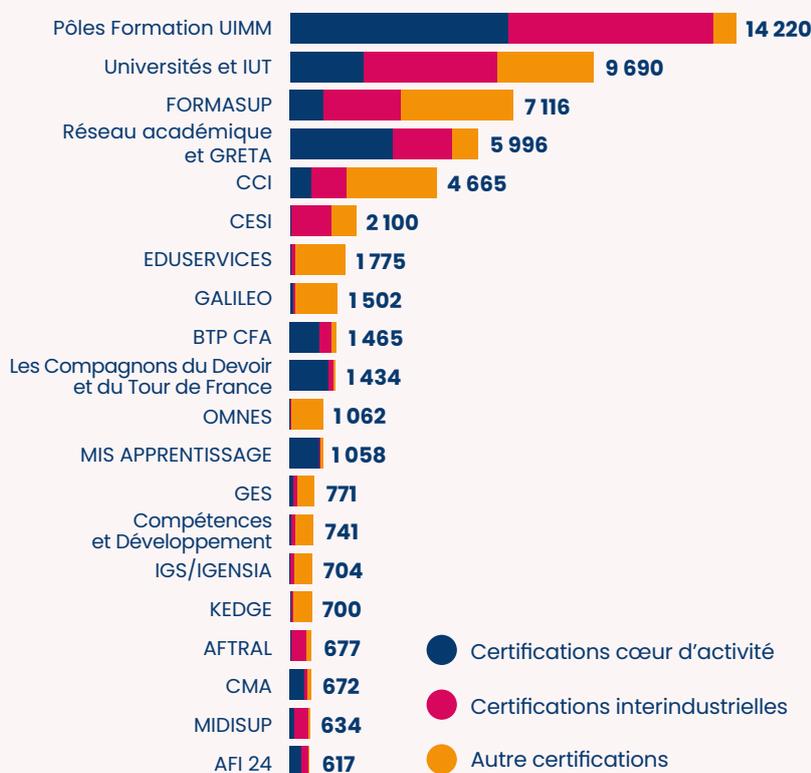
le nombre d'organismes de formation ayant des nouveaux alternants en contrat de professionnalisation recule (-3%).

>> Un nombre moyen de nouveaux alternants formés par organisme de formation à la hausse

L'actualisation de l'étude a permis de mettre en œuvre un travail de regroupement des organismes de formation et CFA à plusieurs niveaux. Il a ainsi été possible de mettre en

exergue des réseaux avec un maillage territorial fort, un même mode de gouvernance au sein de chaque structure voire un pilotage centralisé.

Les certifications visées dans les 20 principaux réseaux, groupes, et organismes de formation et CFA en 2023



Source : OPCO 2i, traitement KYU

45

nouveaux alternants sont formés en moyenne par OF-CFA

45%

des nouveaux alternants de l'interindustrie sont formés par les 5 principaux réseaux d'organismes de formation

+15%

Évolution du nombre d'OF-CFA formant de nouveaux alternants dans l'interindustrie

>> Les réseaux forment une majorité des nouveaux alternants

Les 20 principaux formateurs concentrent 62% des nouveaux alternants en 2023. Cette part est en légère baisse depuis 2020 (-3 points). À eux seuls, les 5 principaux réseaux concentrent 45% des nouveaux alternants.

Dans l'ensemble des principaux réseaux identifiés, le nombre de nouveaux alternants a augmenté de +30% entre 2020 et 2023. C'est moins que dans l'ensemble des organismes de formation et CFA (+37%). Sur la période, leur poids recule (passant de 54% à 51% du total).

Certains réseaux sont très axés sur les certifications cœur d'activité

Certains réseaux sont fortement tournés vers les certifications cœur d'activité : Les Compagnons du Devoir et du Tour de France (86%, les Chambres de Métiers et d'Artisanat (CMA, 67%),

les BTP CFA (64%), le Réseau académique et des GRETA (54%) et les Pôles Formation UIMM (49%).

La réalisation de l'alternance et ses suites

>> Un taux de rupture en augmentation entre 2020 et 2022

8% des contrats d'alternance signés en 2022 ont été rompus lors de leurs 9 premiers mois, une part supérieure à celle constatée en 2020 (6%). Si le taux est plus faible en 2023, il est susceptible de remonter, une partie des contrats concernés pouvant encore être rompus.

>> Des ruptures très fortes sur le niveau 3, qui diminuent avec la montée en niveau

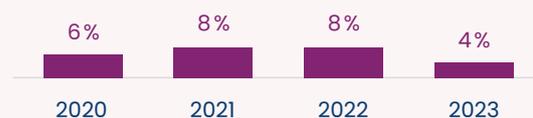
D'une branche professionnelle à l'autre, cette part fluctue entre 2 et 8%. **Surtout, cette part est particulièrement élevée sur le niveau 3 (7% en 2023, contre 4% en moyenne) et décroît avec la hausse des niveaux** : 5% des nouveaux alternants visant des certifications des niveaux 4 et 5 ; 3% des niveaux 6 et 2% des niveaux 7.

>> Des diplômes « industriels » permettant une meilleure insertion que ceux visant les fonctions « supports »

L'étude de l'insertion des alternants de l'interindustrie ne peut se faire qu'à travers une enquête ad hoc. Cependant, l'analyse des données InserJeunes apporte une visibilité sur le taux de réussite et celui d'insertion des apprentis (*tous secteurs confondus*) ayant suivi des formations des niveaux 3 à 5. En 2023, l'interindustrie compte près de 24 000 nouveaux alternants visant des certifications du périmètre InserJeunes pour lesquelles nous disposons des données sur l'insertion. En appliquant les taux constatés à cette population, son taux de réussite est de 88%, avec un taux d'insertion à 71% à 6 mois et 76% à 12 mois.

L'insertion est meilleure sur le niveau 4 (74% à 6 mois, 78% à 12 mois) et moindre sur le niveau 3. Sur les certifications de niveau 5, le taux d'insertion varie fortement selon si la certification relève des spécialités « Production, conception, maintenance, logistique » ou « Support-Tertiaire ». Les premières ont un taux d'insertion de 78% à 6 mois et 83% à 12 mois, contre respectivement 62% et 66% pour les « Support-Tertiaire ».

Évolution de la part des contrats d'alternance rompus lors de leurs 9 premiers mois entre 2020 et 2023 (tous types de contrats)



Note de lecture : Parmi l'ensemble des contrats d'alternance démarrés au sein des entreprises de l'interindustrie en 2023, 4% avaient été rompus avant le 9^{ème} mois de contrat.

Source : OPCO 2i, traitement KYU